

Circulaire du CSEE 1/2013

Information concernant le cadre stratégique Education & Formation 2020

Politique de l'éducation de l'Union européenne

- La Commission européenne doit réexaminer sa stratégie « Repenser l'éducation »
- Rapport du Parlement européen sur « Erasmus pour tous »
- Garantie pour la Jeunesse
- La présidence irlandaise lance un nouveau système de classement des universités

Rapports des Groupes de travail thématiques de la Commission européenne

- Nouvelles compétences et environnements d'apprentissage novateurs dans le domaine de l'enseignement des mathématiques
- Nécessité de mieux reconnaître la qualité de l'enseignement dans le secteur de l'enseignement supérieur
- Développement professionnel des enseignants à travers la diversité
- Qualification des enseignants actifs dans le secteur de la petite enfance
- Importance croissante de l'éducation à l'entrepreneuriat
- Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation
- Développements et outils sur le plan de l'assurance de la qualité dans l'éducation des adultes
- Lecture recommandée
- Dates à retenir

Politique de l'éducation de l'Union européenne

Le Commission européenne doit réexaminer sa stratégie « Repenser l'éducation »

Repenser l'éducation

C'est le 20 novembre 2012 que la *Commission européenne* a publié sa *Communication sur sa nouvelle stratégie « Repenser l'éducation »* ; ce document était accompagné de sept documents de travail: http://ec.europa.eu/education/news/rethinking/com669_fr.pdf. La Communication est complétée par sept documents de travail intitulés comme suit

- an education and training monitor 2012 (suivi de l'éducation et de la formation 2012);
- country analysis; language competences ; (analyse par pays ; compétences linguistiques) ;
- partnerships and flexible pathways (partenariats et parcours de formation souples);
- assessment of key competences (évaluation des compétences clés);
- vocational education and training skills (qualifications en formation et enseignement professionnels);
- supporting the teaching profession (soutien à la profession enseignante).

La Communication a été intégrée dans les *conclusions du Conseil Education* qui s'est tenu le 15 février 2013 (http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/educ/135467.pdf).

L'objectif

L'objectif de la Communication est de définir les priorités de l'éducation en soutien aux défis que l'éducation doit relever et aux défis qui s'annoncent, le taux élevé du chômage des jeunes et la nécessité de disposer de savoir-faire et de compétences de meilleure qualité sur le marché de l'emploi. La Commission européenne suggère et propose spécifiquement les points suivants :

- accent élargi sur le développement de compétences transversales dans le domaine des capacités entrepreneuriales;
- savoir-faire se rapportant à la science, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM) ;
- compétences linguistiques ;
- amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) ;
- combinaison avec l'appréciation plus large de l'enseignement et des compétences acquis à l'école et en dehors ;
- utilisation élargie des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- renforcement de l'intérêt pour le recrutement et le recyclage des enseignants et des formateurs en EFP ;
- par le biais du développement d'un cadre de compétences ou d'un profil professionnel destiné aux enseignants ;
- approfondissement des investissements dans l'éducation et la formation à tous les niveaux de l'éducation ;
- examen des possibilités offertes en matière de partage des coûts avec le secteur privé par le biais de partenariats publics-privés et de droits d'inscription.

La Communication

La réaction du CSEE a été intégrée, de même que l'avis d'autres fédérations syndicales européennes, dans un document énonçant la position du CSEE, qui a été adressé en janvier au Conseil Education et à la Commission européenne.

Le CSEE se réjouit des objectifs prévoyant le développement de l'emploi consécutif à l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation. Nous avons également marqué nettement notre accord sur l'objectif de revaloriser le système européen d'enseignement et de formation professionnels (EFP), en appui à l'éducation de la petite enfance de haute qualité et aux mesures en faveur de la direction d'écoles et de la formation des enseignants.

Nous avons la conviction que les Etats membres devraient s'abstenir de pratiquer dans les dépenses publiques des coupes sombres compromettant la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels. En conséquence, le CSEE souscrit à l'opinion de la Commission européenne sur la nécessité de consentir de nouveaux investissements dans l'éducation afin de concrétiser les effets à long terme de l'éducation sur l'emploi et sur le marché de l'emploi. Le CSEE prend acte avec satisfaction de ce que la Communication reconnaît que la plupart des Etats membres ont pratiqué des coupes budgétaires dans le secteur de l'éducation et des encouragements prodigués aux Etats membres afin qu'ils poursuivent leurs investissements dans l'éducation en dépit de la crise.

Cependant, le CSEE déplore l'absence de toute consultation avec les partenaires sociaux sur le projet de texte de la Communication, un état de fait qui démontre que le dialogue social effectif sur l'éducation et la formation en Europe et dans les pays fait encore défaut. Nous invitons dès lors instamment la Commission européenne à donner une plus grande place aux partenaires sociaux dans leur processus de définition des politiques, et à associer les enseignants à tout processus de décision sur l'éducation.

Nous avons fait parvenir à la Commission européenne le message selon lequel le rôle de l'éducation dépasse largement la satisfaction des objectifs économiques correspondant aux stratégies de l'Europe et des pays. L'éducation doit préparer les individus avant tout à faire face aux réalités de la vie, et ensuite seulement à répondre aux besoins du marché de l'emploi. Il importe que la partie formative de l'éducation ne soit pas

dominée par des préoccupations purement économiques. Les objectifs proposés, prévoyant l'amélioration des savoir-faire et des compétences, pour valables qu'ils soient, ne permettront pas de résoudre le problème du chômage. La Commission européenne doit mettre l'accent avec plus d'intensité sur la création d'emplois, en recherchant activement de nouvelles solutions qui se démarquent des mesures d'austérité continue.

Le CSEE ne peut souscrire à l'opinion de la Commission européenne selon laquelle le partage des coûts est une méthode de financement de l'éducation. Il est suggéré dans la Communication que les Etats membres associent dans une plus large mesure les entreprises au financement de l'éducation, spécifiquement pour l'EFP. Le CSEE s'oppose vivement à toute forme de privatisation du système d'EFP.

En outre, l'insistance mise dans la Communication en vue d'accroître le recours à des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur est un sujet de préoccupation : ce sont au contraire les valeurs d'équité et d'accès universel qui devraient être mises en évidence.

Les Conclusions du Conseil

Le Conseil Education a adopté le texte des *Conclusions du Conseil sur l'investissement dans l'éducation et la formation – une réponse à la Communication de la Commission intitulée « Repenser l'éducation : Investir dans l'éducation pour de meilleurs résultats socio-économiques »* et l'analyse annuelle 2013 de la croissance (http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/educ/135467.pdf - disponible uniquement en anglais). Pour atteindre ces objectifs, le Conseil conclut comme suit :

- établir un lien plus étroit entre les défis clés en matière de politique stratégique mis en évidence tout au long du Semestre européen et dans le cadre des activités de la MOC
- renforcer la complémentarité des activités et éviter toute redondance en mettant mieux à profit la présence d'Etats membres de l'UE dans d'autres organisations internationales, notamment l'OCDE, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe
- instaurer une communication régulière entre la Commission de l'éducation et tous les groupes de travail thématiques
- stimuler un processus constructif de suivi des recommandations par pays en assurant le partage avec les Comités politiques compétents.

Rapport du Parlement européen sur le programme « Erasmus pour tous »

La Commission de la Culture et de l'éducation (CULT) du Parlement européen a adopté le 27 novembre 2012 son rapport sur le programme « Erasmus pour tous ». Ce programme constituera la nouvelle génération du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui s'étendra jusqu'à fin 2013. La Commission CULT a discuté la proposition de la Commission européenne au cours du premier semestre : http://ec.europa.eu/education/erasmus-for-all/doc/com_fr.pdf. La Commission CULT a approuvé 273 amendements à la proposition de la Commission européenne.

Ces amendements sont axés essentiellement sur le **nom** du programme: la Commission CULT suggère de modifier le nom proposé en « YES Europe », qui ferait référence à « Youth Education and Sport ». En second lieu, la Commission CULT propose de conserver aux sous-programmes leur dénomination usitée (Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci etc.). Enfin, la Commission propose d'y intégrer des objectifs spécifiques concernant les chapitres sur l'éducation, la formation et la jeunesse.

Le CSEE soutient fermement la proposition de modifier la dénomination du programme, car le nom a été associé à l'enseignement supérieur, ce qui était de nature à susciter la confusion.

De même, le CSEE soutient fermement l'idée de conserver les noms et descriptions actuels des sous-programmes. Le CSEE a plaidé en faveur du rétablissement des visites d'étude qui avaient été organisées précédemment par le CEDEFOP. Ces visites se sont avérées de pleines réussites et ont permis de préserver en toutes circonstances les intérêts des travailleurs, des syndicalistes, des formateurs d'enseignants, des chefs d'établissement et des décideurs politiques chargés de la politique d'éducation et de formation. Le nouveau programme donnera aux adultes la possibilité de participer à des activités de courte durée à l'étranger.

Le Conseil Education a formulé de nombreuses recommandations et a pris en considération les suggestions que les syndicats lui avaient fait parvenir, notamment les points suivants :

- donner la priorité aux investissements dans l'éducation et la formation et, si possible, les augmenter
- garantir à tous les mêmes possibilités d'accéder à une éducation de qualité
- renforcer le rôle de l'éducation et de la formation dans le cadre de la stratégie Europe 2020
- relever le niveau d'efficacité des systèmes d'éducation et de formation en garantissant une communication effective et des partenariats solides entre les domaines politiques concernés, les sous-secteurs de l'éducation et de la formation, les partenaires sociaux et différents niveaux de gouvernance
- promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la formation professionnels, en coopération avec les partenaires sociaux
- réexaminer et renforcer le profil professionnel correspondant à la profession enseignante

En outre, le CSEE soutient pleinement l'accent mis dans les amendements sur le renforcement de la mobilité des enseignants et sur le rôle de l'EFPP dans l'éducation, afin de remédier aux inégalités sur le plan des résultats de l'éducation, de la cohésion sociale et de l'inclusion des groupes vulnérables, s'agissant notamment de l'abandon scolaire précoce. Par ailleurs, le CSEE se réjouit de l'importance plus grande accordée à l'apprentissage des adultes, spécifiquement dans la perspective d'accroître la participation des adultes peu formés et peu qualifiés.

Le CSEE est vivement préoccupé de la proposition visant à mettre en place un instrument de caution pour les prêts étudiants au plan européen qui permettrait à ces derniers d'effectuer leur master à l'étranger. Le CSEE craint que ce plan de prêt garanti entraîne l'élargissement des programmes de cours soumis à des droits d'inscription, ce qui aurait pour effet d'exclure de l'enseignement supérieur les étudiants issus des classes pauvres et moyennes et des milieux défavorisés sur le plan socio-économique.

Les négociations ont débuté en février entre le Conseil (représenté par la présidence irlandaise), la Commission européenne et le Parlement européen, dans le but de préparer un accord sur la proposition. La réunion plénière du Parlement européen prévoit de mettre cette question au vote d'ici le mois de mai. Il s'agirait de finaliser les négociations avant la fin de la présidence irlandaise, afin que la Commission européenne dispose du temps requis pour achever les importants travaux préparatoires au lancement du programme le 1^{er} janvier 2014.

Garantie pour la Jeunesse

Le taux de chômage des jeunes atteint des niveaux alarmants sur l'ensemble de l'Union européenne. Aujourd'hui, 5,5 millions de jeunes n'ont pas d'emploi. Dans 12 des 27 Etats membres, le taux de chômage des jeunes dépasse 25% ; en Grèce et en Espagne, il dépasse les 50%. La Commission européenne a dès lors formulé les propositions suivantes:

1. mise en place d'un instrument *Garantie pour la jeunesse pour lutter contre le problème préoccupant qu'est le chômage des jeunes*. Il donnerait aux jeunes de moins de 25 ans une offre d'emploi de bonne qualité, l'éducation continuée, un stage d'apprenti ou un stage dans les quatre mois suivant le début de la période de chômage ou après avoir quitté l'éducation formelle.
2. mise en place d'une *Alliance européenne pour l'apprentissage* afin d'améliorer la qualité et l'offre des stages d'apprenti et de promouvoir les partenariats nationaux dans le cadre de systèmes de formation professionnelle en alternance. Enfin, au cours du premier semestre de 2013, la Commission européenne lancera un plan de consultation des parties prenantes pour le développement d'un programme EURES pour l'emploi des jeunes, et présentera une initiative visant à placer dans un cadre davantage structurel les instruments de mobilité de l'UE, le financement et la gouvernance, proportionnellement à leur importance. Le Conseil Emploi adoptera le 28 février 2013 un accord sur le « Paquet emploi jeunes ».
3. orienter l'action des partenaires sociaux vers la mise en place d'un *Cadre de qualité pour les stages* garantissant que les stages donnent aux jeunes une expérience de travail de haute qualité dans des conditions de sécurité.

La proposition Garantie pour la jeunesse a été présentée par la *Direction général pour l'Emploi, les Affaires sociales et l'Inclusion de la Commission européenne* le 5 décembre 2012, au travers de deux documents de politique : 1. *Proposition de recommandation du Conseil sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse*, et 2. *Communication de la Commission : Faire accéder les jeunes à l'emploi*. Les deux documents peuvent être consultés à : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1731>.

Réaction du CSEE

Le Bureau du CSEE a eu une discussion sur la proposition de politique. En conséquence, le CSEE estime que l'initiative de la Commission européenne est particulièrement pertinente, et marque son accord avec la proposition de la Commission européenne visant à renforcer les partenariats entre employeurs et syndicats afin de promouvoir les possibilités d'emploi, d'apprentissage et de stage des jeunes. Le CSEE juge également positif que la Garantie pour la jeunesse vise à renforcer les savoir-faire de base et à donner une orientation et des conseils individualisés dans les écoles, ce qui s'avère une démarche fondamentale pour tenter de conserver dans le cycle de l'éducation les élèves qui risqueraient de quitter précocement l'enseignement ainsi que les étudiants peu qualifiés.

Le CSEE prend note avec satisfaction de l'accent mis sur l'éducation continue et la formation des jeunes sans emploi. Cependant, fixer à 25 ans l'âge limite de la Garantie pour la jeunesse est aléatoire, notamment du fait que dans plusieurs Etats membres de l'UE, notamment l'Allemagne et les pays nordiques, les étudiants n'achèvent leurs études qu'après 25 ans. En conséquence, la Confédération européenne des syndicats a œuvré afin d'étendre la Garantie pour la jeunesse accessible aux jeunes de moins de 30 ans. Le Parlement européen a présenté en janvier 2013 une résolution visant à étendre le bénéfice de la Garantie pour la jeunesse aux moins de 30 ans.

La présidence irlandaise de l'UE lance un nouveau système de classement des universités

U-Multirank, un nouveau système de classement des universités mis au point par la Commission européenne au cours des dernières années, a été lancé par la présidence irlandaise et la Commission européenne au 30 janvier 2013. U-Multirank mesure les performances et l'excellence des établissements d'enseignement supérieur dans diverses perspectives. Cinq domaines sont pris en compte :

- la réputation en matière de recherche
- la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage
- l'orientation internationale
- le succès rencontré dans le transfert de connaissances et la contribution à la croissance régionale

On escompte que 500 universités environ notifieront leur participation, les premiers classements étant attendus début 2014.

Selon Androulla Vassiliou, Commissaire européenne responsable de l'Education, la Culture, le Multilinguisme et la Jeunesse, le nouveau classement « permettra aux jeunes de prendre une décision davantage fondée quant à l'endroit où ils étudieront ; le classement permettra également aux universités de se comparer sur la base d'un processus davantage transparent et utile. La nouvelle liste se distinguera des classements existant au plan international en classant les universités en fonction d'un large éventail de facteurs concernant la performance, qui constituera un guide plus précis, se prêtant mieux à la comparaison et d'utilisation plus aisée, s'agissant de la qualité des universités.

Outre qu'il fournira un classement reconnu permettant de comparer les établissements entre eux, le système U-Multirank classera les universités également dans quatre domaines spécifiques : études économiques, ingénierie mécanique, ingénierie électrique et physique. Le système s'étendra à d'autres disciplines, avec le temps.

Un consortium indépendant fera la synthèse des classements, sous la direction du Centre for Higher Education (CHE) en Allemagne et du Centre for Higher Education Policy Studies (CHEPS) aux Pays-Bas. Ce consortium travaillera également en collaboration avec les partenaires et organisations des protagonistes dans les différents pays représentant les étudiants, les universités et les milieux économiques, afin de garantir l'exhaustivité et l'exactitude des données. Les nouveaux classements seront impartiaux, se fondant sur des critères et des données mesurables.

Un montant de 2 millions d'euros mis à disposition par l'UE a été affecté au système de classement U-Multirank sur la base du Programme d'apprentissage tout au long de la vie 2013/14, avec la possibilité de disposer d'un financement initial pour deux nouvelles années. Le but recherché est qu'une organisation indépendante prenne en charge ultérieurement la gestion du classement.

Pour de plus amples informations (uniquement en anglais): <http://eu2013.ie/news/news-items/20130130newuniversityrankingslaunched/>

Rapports sur les réunions du Groupe de travail sur la méthode ouverte de coordination

Nouvelles compétences et environnements d'apprentissage novateurs dans le domaine de l'enseignement des mathématiques

Rapport du Groupe de travail thématique sur les mathématiques, la science et la technologie

Le Groupe de travail thématique sur les mathématiques, la science et la technologie de la Commission européenne a organisé du 1^{er} au 4 octobre 2012 une activité d'apprentissage entre pairs à l'invitation du *ministère de l'Education de Slovaquie*. Cette réunion était placée sous le thème *Nouvelles compétences et environnements d'apprentissage novateurs*. Le CSEE y était représenté par Helvijs Valcis (LIZDA, Lettonie).

Il s'agissait de débattre du rôle des TIC et de mettre en place des environnements d'apprentissage novateurs dans le cadre de toute réforme du programme de cours de mathématiques et de science.

Les échanges de vues ont été axés sur l'incidence positive que le recours aux TIC pourrait avoir sur la motivation des étudiants faibles en mathématiques et en science. Les participants ont visité des écoles et ont rencontré différents protagonistes du système d'éducation de la Slovaquie.

Un sous-groupe du Groupe de travail thématique poursuivra les discussions sur un Forum de groupe Google, dans le but d'échanger les meilleures pratiques pour élaborer de nouveaux environnements d'apprentissage et l'utilisation des TIC ; ces idées ont été rassemblées en un rapport qui a été soumis aux coordinateurs du Groupe.

En outre, *une conférence rassemblant les membres du Groupe de travail thématique et ceux du projet sur les mathématiques, la science et la technologie, qui bénéficie d'un financement par l'UE, s'est tenu les 6 et 7 décembre à Bruxelles, dans le but de partager les résultats engrangés par le projet financé par l'UE dans ce domaine.*

Nécessité de mieux reconnaître la qualité de l'enseignement dans l'enseignement supérieur

Rapport du Groupe de travail thématique sur la modernisation de l'enseignement supérieur

Le Groupe de travail thématique sur la modernisation de l'enseignement supérieur de la Commission européenne a organisé une activité d'apprentissage entre pairs du 19 au 21 septembre 2012 à Berlin ; cette activité a été suivie d'une autre réunion, les 5 et 6 novembre 2012. Le CSEE a été représenté à ces deux activités respectivement par Anita Prunty (DCU, Irlande) et Jens Vraa-Jensen (DM, Danemark).

Le but de cette activité d'apprentissage entre pairs était de susciter la réflexion sur des questions touchant à « l'excellence dans l'enseignement » par le biais de la pratique et des expériences propres à différents pays européens. Les participants se sont demandé s'il existe dans chaque pays des politiques et/ou des mécanismes spécifiques visant à promouvoir l'excellence dans l'enseignement dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Eurydice a présenté les conclusions du rapport intitulé *The European Higher Education Area in 2012: Bologna Process Implementation Report* (L'espace européen de l'enseignement supérieur en 2012 : rapport sur la mise en œuvre du processus de Bologne (disponible uniquement en anglais)

(<http://www.ehea.info/Uploads/%281%29/Bologna%20Process%20Implementation%20Report.pdf>). Il s'agit d'une enquête menée dans 21 pays et qui a fait apparaître que la question de l'excellence dans l'enseignement est rarement prise en compte isolément, car les pays la prennent en compte dans le cadre de l'excellence dans l'enseignement supérieur.

Le Groupe de travail thématique a souligné l'importance qu'il y avait à relever le niveau de conscientisation entre les Etats membres de l'Union européenne sur la question de la qualité de l'enseignement dans le secteur de l'enseignement supérieur. Les participants se sont accordés sur le fait que l'enseignement et l'apprentissage

devraient être reconnus comme ayant le même degré de priorité que la recherche, soulignant également que ces deux aspects se complètent plutôt que d'être en concurrence. De même, le Groupe a souligné la nécessité de définir le concept « d'excellence dans l'enseignement ». Le Groupe a noté que l'excellence dans l'enseignement est intégrée dans les politiques et les programmes européens tels que le programme Europe 2020. Il a également été proposé d'élaborer une charte de l'enseignement de qualité au plan européen.

A la réunion des 5 et 6 novembre 2012, la question abordée à Berlin, à savoir s'il faut préférer un bon enseignement à l'excellence, a été approfondie. Dans ce contexte, le développement professionnel dans l'enseignement a été mis en évidence.

Enfin, la question de la reconnaissance et du développement de la mise en place d'un *Espace européen pour la reconnaissance* a été discutée.

Développement professionnel des enseignants à travers la diversité

Rapport du Groupe de travail thématique sur le développement professionnel des enseignants

Le *Groupe de travail thématique sur le développement professionnel des enseignants de la Commission européenne* s'est réuni le 13 novembre 2012. Le CSEE était représenté à cette réunion par Hans Laugesen (GL, Danemark).

Les participants ont axé leur réflexion sur les conséquences de la crise économique pour l'éducation et sur la manière de sélectionner les meilleurs enseignants alors que les ressources financières sont rares.

Comme indiqué dans le rapport Eurydice sur les *Salaires et allocations des enseignants et des chefs d'établissement en Europe* (http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/facts_and_figures/Salaries_FR.pdf), l'essentiel des dépenses consenties dans l'éducation est affectée aux salaires, ce qui représente 70% de l'ensemble des dépenses. Cependant, à la suite de la crise économique, la tendance générale est à la réduction des salaires, laquelle est particulièrement perceptible dans les pays d'Europe orientale. Pas moins de 6 pays ont réduit le pourcentage du PIB qu'ils consacraient à l'éducation. Tel a été le cas essentiellement en Irlande, en Grèce, en Espagne (surtout en 2010/2011), en Italie, au Portugal, en Slovénie (spécifiquement en ce qui concerne les indemnités).

Le *Groupe de travail thématique* a planifié et organisé une activité d'apprentissage entre pairs du 2 au 6 décembre 2012 à La Haye (Pays-Bas), sur le thème des politiques de sélection des meilleurs candidats pour l'enseignement. Les participants, qui étaient pour l'essentiel des représentants des gouvernements, ont admis la difficulté d'arriver à un accord sur une recommandation de politique commune au niveau européen, compte tenu de la diversité des situations dans chaque pays. Mais cette activité d'apprentissage entre pairs a cependant aidé les participants à mettre en évidence les questions essentielles auxquelles chaque Etat membre doit trouver une réponse au moment de définir ses procédures de sélection d'enseignants.

Qualification des enseignants actifs dans le secteur de l'éducation de la petite enfance

Rapport du Groupe de travail thématique sur l'éducation et la prise en charge de la petite enfance

Le *Groupe de travail thématique sur l'éducation et la prise en charge de la petite enfance* de la Commission européenne a organisé une activité d'apprentissage entre pairs avec l'*Institut hongrois de la recherche et du développement en matière d'éducation* ; cette activité s'est déroulée du 19 au 21 novembre 2012. En outre, le

Groupe de travail thématique a tenu une réunion de suivi les 17 et 18 janvier 2013. Le CSEE y était représenté par Stig G. Lund (BUPL, Danemark).

La première activité d'apprentissage entre pairs avait pour but d'informer les participants sur les questions touchant aux programmes de cours, dans un système segmenté, tel qu'illustré par l'exemple de la Hongrie à la suite de visites dans des crèches et jardins d'enfants.

Les représentants ont discuté de l'éducation et de l'information des enseignants actifs dans le secteur des jardins d'enfants et des personnels d'appui. Se fondant sur le fait que la Hongrie a récemment mis en place un programme de bachelier concernant l'éducation dans les crèches, l'éducation des professionnels de ce secteur est désormais portée au même niveau que celui des enseignants en service dans les jardins d'enfants. La question des valeurs, des principes et du suivi figurant dans les programmes de cours a fait l'objet d'un débat détaillé, qui a fait apparaître une grande diversité de situations en Europe dans ce domaine, et en conséquence l'éducation du personnel devrait nécessairement imposer un travail sur les questions relatives aux programmes de cours.

A la réunion de suivi, les discussions se sont faites en sous-groupes, l'une des questions examinées étant celle de savoir si la garderie en milieu familial devrait être intégrée dans la question de l'éducation de la petite enfance. De manière générale, les représentants des pouvoirs publics ont émis l'avis que tel devrait bien être le cas car il s'agit là de la pratique existant en Europe, spécialement dans le groupe d'âge des enfants de 0 à 3 ans. La discussion a également été axée sur l'idée que le personnel devrait être titulaire d'un diplôme du niveau bachelier au minimum.

Importance croissante de l'éducation à l'entrepreneuriat

Rapport du Groupe de travail thématique sur l'éducation à l'entrepreneuriat

Le Groupe de travail thématique sur l'éducation à l'entrepreneuriat de la Commission européenne a organisé du 23 au 25 janvier 2013 une activité d'apprentissage entre pairs, à laquelle le CSEE était représenté par Brian Cookson (NASUWT, Royaume-Uni).

Il s'agissait de discuter des résultats de la réflexion sur l'éducation à l'entrepreneuriat de différents groupes d'âge dans l'éducation. Le débat a été axé sur le fait que l'éducation à l'entrepreneuriat ne doit pas avoir pour but de promouvoir en soi le développement d'entreprises. Les participants ont souligné que l'éducation à l'entrepreneuriat est une notion beaucoup plus vaste et devrait promouvoir la réflexion novatrice, le travail en équipe, la recherche de solutions au problème et la compréhension du domaine financier. Un modèle global d'éducation à l'entrepreneuriat sera axé sur les savoir-faire au sens plus large du terme dans le cadre desquels l'enseignant agit en tant que modérateur, mentor et agent de développement des compétences.

Le Groupe de travail thématique a mis en évidence que, dans le cadre de la récession actuelle et des mesures d'austérité qui l'accompagnent, il est plus important encore que les travailleurs de l'avenir aient acquis l'expérience de tous les éléments intervenant dans l'éducation à l'entrepreneuriat.

Le Groupe de travail thématique a entrepris la rédaction d'un rapport qui devra être achevé en mai. Le document intitulé *Paquet Repenser la politique de l'éducation*, que la Commission européenne a publié récemment, accorde une attention particulière au développement de l'éducation à l'entrepreneuriat.

Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation

Rapport du Groupe de travail thématique sur les TIC et l'éducation

Le Groupe de travail thématique sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'éducation de la Commission européenne s'est réuni les 21 et 22 janvier 2013. Le CSEE était représenté à cette réunion par Kirstine Finnemann (Secrétariat du CSEE).

Il s'agissait de discuter de la nouvelle initiative de l'UE « *Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation* », qui a été élaborée par la Commission européenne, et de se pencher également sur l'utilisation des ressources éducatives libres dans les Etats membres. La nouvelle initiative « *Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation* » se fonde en particulier sur le constat que les cours accessibles au public ont connu une croissance très forte. L'accent a été mis sur l'utilisation des technologies de l'information et de l'information et des ressources/matériels éducatifs libres afin d'en arriver à une plus grande efficacité et à un niveau de qualité supérieur dans l'éducation et la formation. Cependant, les défis que les enseignants et les étudiants doivent relever lorsqu'il s'agit d'utiliser ces matériels accessibles au public comprennent notamment l'accès à l'internet et aux matériels correspondant dans les salles de classe et à domicile, ainsi que les questions touchant aux droits d'auteur frappant ces matériels. A cet égard, l'aspect financier n'a pas été oublié : qui devrait rétribuer les auteurs de ces matériels et ceux qui les publient ?

Le deuxième jour, M. David Massart de l'European Schoolnet a présenté un exposé sur le projet « *EU-wide Learning Resources Exchange* (LRE – disponible uniquement en anglais) (<http://lreforschools.eun.org/web/guest/home>), lequel est un catalogue des fournisseurs de ressources éducatives libres disponibles dans les différents Etats membres.

La Commission européenne a évoqué la possibilité de mettre en place une *Plate-forme européenne des ressources éducatives libres*, avec les objectifs suivants :

- donner des incitatifs de nature à promouvoir la production de ressources éducatives libres et encourager les enseignants à y avoir recours
- mettre en place les exigences correspondant à « l'accès libre » en ayant recours au financement de l'UE
- définir des modèles économiques sur la manière de mettre en place et de financer les ressources éducatives libres
- établir un cadre juridique sur les droits d'auteur, les licences libres et gratuites, etc.

Développement et outils sur le plan de l'assurance de la qualité dans l'éducation des adultes

Rapport du Groupe de travail thématique sur l'assurance de la qualité dans l'éducation des adultes

Le Groupe de travail thématique sur l'assurance de la qualité dans l'éducation des adultes de la Commission européenne a organisé les 18 et 19 décembre une réunion à laquelle le CSEE était représenté par Tatiana Babrauskienė (FLESTU-LETU, Lituanie).

Il s'agissait de mettre en place une ligne directrice politique qui comporterait un cadre de qualité pour l'apprentissage des adultes, une boîte à outils contenant des conseils très pratiques, des options politiques et des études de cas.

Le Groupe compte trois sous-groupes : accréditation, qualité du personnel et indicateurs. Le Groupe a dressé la liste des critères de qualité requis pour l'accréditation des fournisseurs, une liste de contrôle pour l'auto-évaluation et le profil général du personnel, un projet de profil de compétences du personnel enseignant les compétences fondamentales et les critères de qualité globaux concernant le système et les fournisseurs.

La deuxième journée de la réunion a permis aux participants de prendre connaissance d'un rapport sur la conférence intitulée *Adult Learning – Spotlight on investment* (<http://adult-learning-investment.eu> – en anglais uniquement), qui s'est tenue à Bruxelles les 12 et 13 décembre 2012. La conférence était axée sur les avantages liés à l'apprentissage des adultes et les défis relevés dans ce domaine, de même que sur les points forts et les points faibles des différentes approches suivies pour son financement. En outre, des enseignements politiques ont été tirés au sujet des avantages généraux liés à l'apprentissage tout au long de la vie, sur les politiques effectives pour accroître la participation et sur la manière de prendre en compte les différents groupes cibles.

Il a été suggéré que le Groupe de travail thématique coopère avec le Secrétariat du CERAQ, *le Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels*.

Lecture recommandée

- ⇒ **Recommended Annual Taught Time in Full-Time Compulsory Education in Europe (disponible uniquement en anglais - Recommandations quant au temps consacré annuellement à l'enseignement dans l'enseignement obligatoire de plein exercice en Europe)**

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/facts_and_figures/taught_time_EN.pdf

Cette publication contient des données et des informations actualisées chaque année sur le temps accordé aux matières fondamentales à chaque niveau dans l'éducation obligatoire de plein exercice

- ⇒ **EURYDICE: Developing Key Competences at Schools in Europe (disponible uniquement en anglais – Développement des compétences fondamentales dans les écoles en Europe)**

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/145EN.pdf

Ce rapport passe en revue les différentes politiques en usage dans les pays pour développer les compétences fondamentales en rapport avec l'apprentissage tout au long de la vie, et les analyse.

- ⇒ **The structure of the European education systems 2012/13: schematic diagrams (disponible uniquement en anglais – La structure des systèmes d'éducation en Europe 2012/13 : diagrammes schématiques)**

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/facts_and_figures/education_structures_EN.pdf

Ces différents schémas représentent la structure du système général d'éducation, du pré-primaire au troisième degré, pour l'année académique 2012/13.

- ⇒ **Qualifications frameworks: new policy briefing (disponible uniquement en anglais – Cadres de certification : nouvelles notes d'informations politiques)**

http://www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/Qualifications_frameworks_new_policy_briefing_EN

La nouvelle note d'informations politiques de l'ETF contient les informations suivantes :

- l'approche de l'ETF des cadres nationaux de certification (CNC) dans les 31 pays partenaires,
- la manière dont les CNC sont déjà mis en œuvre ou comment ils pourraient l'être à l'avenir,

- la manière dont les CNC peuvent contribuer à rendre plus pertinentes les certifications et apporter un appui à la réforme élargie de l'éducation et de la formation

Dates à retenir

12-13 mars 2013	Conférence sur l'assurance de la qualité dans les cadres de certification (Dublin)
15 mars, 2013	Lancement de la plateforme européenne en ligne du CSEE sur la direction d'établissements
	Lancement de la plateforme européenne en ligne du CSEE sur l'éducation de la petite enfance
	Lancement de la plateforme européenne en ligne du CSEE sur l'enseignement et la formation professionnelle
19-20 mars 2013	Conférence sur l'amélioration de l'évaluation afin de renforcer l'enseignement et l'apprentissage
26 mars 2013	Réunion du Bureau du CSEE
15-16 avril 2013	CPESR
19 avril 2013	Projet: Profession enseignante, réunion du Groupe consultatif
25-26 avril 2013	Comité du CSEE